



Propriétaire trompé dans la vente

Par **mhlb28_old**, le **19/10/2007** à **18:51**

Bonjour

Nous avons acheté notre maison il y a un an et nous sommes en train de nous apercevoir que certains aménagements de la maison ont été fait sans déclaration à la mairie de travaux ou de permis de construire.

Que devons nous faire?

pouvons nous nous retourner contre les anciens propriétaires?

l'agence? le notaire?

personne ne nous as signalé que le garage, la vérande (à finir) et le cabanon de jardin n'avait fait l'objet d'une déclaration en mairie.

Merci de votre réponse